

Collège ..... 

## Education musicale - Pratiques collectives

### Projet pédagogique et artistique de la chorale d'établissement

**ANNEE 2016 / 2017**   
*(à réactualiser pour chaque année scolaire)*

*Eventuellement  
PHOTO*

Nom du professeur : ..... 

# La chorale dans le collège

« Un enseignement de chant choral est proposé complémentirement dans chaque établissement aux élèves désireux d'approfondir leur engagement vocal et de pratiquer la musique dans un cadre collectif visant un projet de concert ou de spectacle. » Programme d'enseignement pour le cycle 4 - Bulletin officiel spécial n° 11 du 26 novembre 2015

## Les contributions essentielles de l'enseignement de chant choral au socle commun

### Domaine 1 / Les langages pour penser et communiquer

#### Comprendre et s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps

- Apprendre à maîtriser sa voix chantée, à moduler son expression, à interpréter un répertoire, à tenir sa partie dans un collectif.

### Domaine 2 / les méthodes et outils pour apprendre

- Développer des compétences de coopération.

### Domaine 3 / La formation de la personne et du citoyen

- Développer sa sensibilité, respecter le goût des autres, se situer au-delà des modes et des a priori.
- Développer l'ouverture aux autres, le sens des responsabilités individuelles et collectives.
- Exprimer ses émotions et sa capacité à vivre et à travailler dans un collectif et dans la société en général.

### Domaine 5 / Les représentations du monde et de l'activité humaine

- Expérimenter et comprendre la spécificité des productions artistiques.

## La contribution particulière de la chorale au projet d'établissement

*A compléter : axe(s), priorité(s), objectif(s) dans le(s)quel(s) s'inscrit le projet pédagogique et artistique de la chorale.*

...

## Les compétences travaillées : (à définir en fonction des spécificités du programme choisi)

### Compétences transversales

- Apprendre à se concentrer.
- Apprendre à mémoriser.
- Prendre confiance en soi.
- Développer son autonomie.
- Se montrer solidaire et responsable au sein du groupe (se situer, communiquer, être à l'écoute des autres, prendre des responsabilités...)
- Respecter les autres et leur travail.
- S'investir et mener à terme un projet collectif.

### Principales compétences travaillées dans le cadre du programme d'enseignement d'éducation musicale

- Réaliser des projets musicaux d'interprétation ou de création dans un cadre collectif.
- Mobiliser sa mémoire sur des objets musicaux longs et complexes.
- S'enrichir de la diversité des goûts personnels et des esthétiques.
- Distinguer les postures de créateur, d'interprète et d'auditeur.

### Les capacités vocales spécifiques : l'élève est capable

- D'interpréter une phrase musicale avec justesse, en respectant le phrasé ;
- D'adapter sa posture, son souffle, sa respiration ;
- De développer son ambitus vocal ;
- De tenir sa partie dans une polyphonie ;
- D'enrichir sa couleur vocale.


« La participation active à un concert de chant choral développe l'autonomie de l'élève et son regard critique sur le travail réalisé. La recherche constante de qualité artistique qu'induit le spectacle est un élément de motivation permanent. Autonomie, initiative, sociabilité et civisme sont ainsi des compétences immédiatement mobilisées et développées par le chant choral. » Circulaire n° 2011-155 du 21 septembre 2011 « Le chant choral à l'école, au collège et au lycée »

Titre du projet : .....



*« Croisant fréquemment d'autres expressions artistiques (danse, théâtre, cinéma, etc.), associant volontiers plusieurs disciplines enseignées, les projets réalisés ouvrent des perspectives éducatives nouvelles, originales et particulièrement motivantes contribuant à la réussite des élèves. »*

**Programme d'enseignement pour le Cycle 4**

Description du projet musical de l'année, en référence à la circulaire n° 2011-155 du 21 septembre 2011 : 

- Nombre (*envisagé*) d'élèves participant à la chorale : .....
- Répertoire envisagé (titre du projet, nombre de chants, répertoire abordé) : .....
- Descriptif des horaires et des modalités retenues pour les répétitions avec les élèves : .....
- Indications sur le travail réalisé par le professeur dans le cadre de la préparation, des réunions avec les collègues, des travaux de création ou d'arrangement à réaliser : .....
- Indications sur le rayonnement de la chorale au sein de l'établissement et en dehors : .....
- Association à d'autres actions d'éducation mises en œuvre dans l'établissement (théâtre, cinéma, danse, etc.) : .....
- Nombre, nature et lieux des spectacles réalisés : .....
- Association de la chorale de l'établissement à d'autres unités d'enseignement, notamment dans le cadre de la liaison école-collège : .....
- Collaboration avec des partenaires professionnels (artistes, structures culturelles et collectivités territoriales) : .....
- *Eventuellement, éléments prévisionnels du budget lié aux spectacles* : .....

Textes réglementant l'animation de la chorale : 

- **Arrêté du 9 novembre 2015** « Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4) »
- **Circulaire n° 2011-155 du 21 septembre 2011** « Le chant choral à l'école, au collège et au lycée »
- **Circulaire n°2015-057 du 29 avril 2015** « Missions et obligations réglementaires de service des enseignants des établissements publics d'enseignement du second degré » : « Les heures d'éducation musicale consacrées à la chorale sont intégrées dans le service d'enseignement des enseignants qui en assurent l'animation. Chaque heure de chorale est ainsi décomptée pour sa durée effective. »
- **Circulaire n°2015-058 du 29 avril 2015** « Modalités d'attribution de l'indemnité pour mission particulière (IMP) ». Article II-9 Les autres missions d'intérêt pédagogique et éducatif : « Ces missions qui s'inscrivent notamment dans le cadre du projet d'établissement peuvent par exemple concerner [...] l'implication dans des manifestations et des rencontres liées à l'activité des chorales [...] Elles ont vocation, en fonction de la charge effective de travail qu'elles induisent, à ouvrir droit aux différents taux de l'indemnité. »

*(Possibilité d'inclure une feuille simple présentant le bilan de l'année passée)*